

Demande d'inscription scolaire

La Ville d'Uzès inscrit les enfants en âge d'aller à l'école publique maternelle ou primaire à chaque rentrée.

Les parents résidents à Uzès sont invités à se présenter en mairie d'Uzès, au service accueil pour déposer un dossier complet contenant les pièces ci-après.

Les pièces à fournir sont

- un certificat de radiation
- une justificatif de domicile (quittance loyer, facture EDF)
- une photocopie du carnet de santé concernant les vaccinations
- une photocopie du livret de famille : parents et enfant(s)
- une attestation d'assurance scolaire : responsabilité civile et accidents corporels.
- En cas d'inscription en TPS : attestation de travail de l'employeur, ou bulletin de salaire
- En cas de divorce des parents : le jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur ou le jugement de tutelle.
- Si nécessaire, demande de dérogation.
- Les attestations d'assurance scolaire (responsabilité civile et accidents corporels) seront remises à l'école le jour de la rentrée.

Les parents résidents à Uzès sont invités à se présenter en mairie d'Uzès, au service accueil pour déposer un dossier complet contenant les pièces ci-après.

Les pièces à fournir sont

- un certificat de radiation
- une justificatif de domicile (quittance loyer, facture EDF)
- une photocopie du carnet de santé concernant les vaccinations
- une photocopie du livret de famille : parents et enfant(s)
- une attestation d'assurance scolaire : responsabilité civile et accidents corporels.
- En cas d'inscription en TPS : attestation de travail de l'employeur, ou bulletin de salaire

- En cas de divorce des parents : le jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur ou le jugement de tutelle.
- Si nécessaire, demande de dérogation.
- Les attestations d'assurance scolaire (responsabilité civile et accidents corporels) seront remises à l'école le jour de la rentrée.

Dossier d'inscription



Les dossiers d'inscriptions sont disponibles :

- à l'accueil de la mairie
- ou sur internet dans le bloc "Télécharger" ci-dessous

Dans tous les cas, le dossier dûment complété est à adresser en mairie avec toutes les pièces justificatives pour constituer l'inscription.

Et à remettre au plus tard le 28 juin de l'année en cours, pour s'inscrire dans les écoles publiques d'Uzès.

CONTACT



DÉMARCHES

Mairie - Ville Uzès

0466034848

1 place Albert 1er ou 1 place
du Duché
30700 Uzès

VOIR LA FICHE



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :

1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)